

REGLEMENT COUPE DE L'ESSONNE

Date de dernière mise à jour : 17/06/2022

Par rapport à la version précédente, les modifications sont surlignées en jaune.

Dans l'ensemble de ce règlement, le terme "joueur" désigne indifféremment les joueurs et les joueuses.

Article 1 Conditions de participation

La Coupe de l'Essonne est une compétition départementale par **équipes de 2 ou 3 joueurs d'un même club** ouverte à tous les joueurs des catégories Juniors, Séniors et Vétérans. Un joueur ne peut figurer que dans une équipe. Chaque équipe ne peut comporter qu'un seul étranger.

Ils doivent être licenciés **compétitions** FFFTT et justifier de leur licence avec certification médicale.

Le classement retenu des joueurs est celui de la phase 2.

Le coefficient de l'épreuve pour le calcul des points de classement des joueurs est de 0,5.

Article 2 Formule de la compétition

Pour chaque tableau, les équipes sont classées par ordre décroissant de valeur **(addition des points de classement début de phase 2 des 2 joueurs les mieux classés)** puis rentrées en poules par la méthode du serpent.

Les équipes sont réparties en poules de 4 à 6 équipes ou moins selon le nombre d'inscriptions. Si plusieurs équipes d'une même association sont placées dans la même poule, l'ordre des rencontres sera modifié pour que ces équipes se rencontrent le plus rapidement possible.

Dans le cas d'une poule unique, le 1er de la poule obtiendra la Coupe de l'Essonne du tableau.

Dans le cas de plusieurs poules, les équipes au même classement inter-poules se rencontreront pour déterminer un classement intégral.

Article 3 Déroulement sportif

La rencontre entre deux équipes va à son terme (5 parties jouées).

L'ordre des parties est **A-X, B-Y, Double, A-Y et B-X**. 1 point pour une victoire, 0 point pour une défaite. Le placement des joueurs sur la feuille de rencontre est libre.

Chacun des 3 joueurs peut être incorporé au double même s'il ne participe pas aux simples.

Toutes les parties doivent aller à leur terme et se jouent au meilleur des 5 manches.

La rencontre se déroule sur 1 ou 2 tables suivant accord des capitaines.

Article 4 Dates et lieux des rencontres

• Les rencontres se déroulent chez l'équipe la première nommée.

• Pour chaque journée, le Responsable de l'épreuve fixe une date limite de rencontre. Les équipes devant se rencontrer ont alors, avant cette date limite, toute latitude pour, d'un commun accord, déterminer la date de leur rencontre.

Retard : Une équipe est considérée comme en retard quand, à l'heure officielle de début de la rencontre, elle n'est pas en mesure de commencer celle-ci (équipe totalement absente ou joueurs présents en nombre insuffisant).

• L'équipe qui reçoit ne bénéficie d'aucun délai de retard.

• Si l'équipe qui reçoit est absente à l'heure officielle de début de la rencontre, l'équipe adverse n'est pas tenue d'attendre; elle remplit alors une feuille de rencontre en mentionnant en réserve la **demande justifiée du forfait**

• **Passée l'heure officielle de début de rencontre, le capitaine de l'équipe présente est en droit de déposer des réserves au verso de la feuille de rencontre.**

• **La demande de forfait pour retard de l'équipe visiteuse ne peut être formulée qu'après un délai d'attente de :**

• **30 minutes** si l'équipe visiteuse n'a pas averti de son retard

• **1 heure** si elle a averti de son retard

• Passés ces délais, l'équipe présente n'est plus tenue de disputer la rencontre ; elle remplit alors la feuille de rencontre en mentionnant en réserve la demande justifiée du forfait.

• Pendant le délai de retard, la rencontre doit obligatoirement débuter dès lors que le nombre de joueurs arrivés le permet.

• Toutes les réserves pour retard feront l'objet d'une enquête de la Commission Sportive départementale, et si les raisons invoquées pour le retard ne sont pas reconnues valables, des sanctions seront appliquées.

Seule la Commission Sportive peut alors donner rencontre perdue par forfait ou par pénalité.

Article 5 Tableaux

La Coupe de l'Essonne comporte 4 tableaux, les équipes devront respecter les critères suivants :

- Tableau A : cumul des points de 1000 à 1500 points
- Tableau B : cumul des points de 1501 à 2000 points
- Tableau C : cumul des points de 2001 à 2500 points
- Tableau D : cumul des points de 2501 à 3200 points

Article 6 Arbitrage

Les parties sont arbitrées par les joueurs des deux équipes participant à la rencontre.

Article 7 Tenue - Balles

La tenue sportive est de rigueur dans l'aire de jeu : short (ou jupe) et maillot obligatoires.

Les balles utilisées seront des balles plastiques homologuées en compétition de couleur blanche : les maillots blancs et les shorts blancs sont donc interdits.

Article 8 Destination des résultats

a) La feuille de rencontre est établie en 3 exemplaires qui reçoivent les destinations suivantes :

- L'original au Responsable de poule.

- tout autre exemplaire que l'original (photocopie, scan...) sera refusé et considéré comme non envoyé avec toutes les conséquences financières et sportives en découlant.

- 1 exemplaire pour chaque capitaine.

b) L'envoi de la feuille de rencontre incombe à l'équipe qui reçoit. Toute feuille arrivant au Responsable de poule, 5 jours ouvrables après la date de la rencontre (le cachet de la Poste faisant foi), entraînera une pénalité financière. Une rencontre, dont la feuille ne sera pas parvenue au Responsable de poule après ce délai, pourra être déclarée perdue pour le club recevant. Cette décision appartient à la Commission Sportive.

c) Seule la gestion de la feuille de rencontre sur l'application GIRPE et son export (fichier signé et verrouillé) sur SPID exonère de l'envoi par courrier de celle-ci au Responsable de poule.

Article 9 Saisie informatique des résultats et des feuilles de rencontre

• Le club recevant devra obligatoirement saisir le résultat et la feuille de rencontre sur le logiciel SPID de la FFTT. Ces saisies sont à effectuer au plus tard **48 heures** après la rencontre.

• Toute infraction à cette obligation sera sanctionnée par une pénalité financière.

• Toute erreur de saisie signalée au Responsable de poule avant la fin du délai d'enregistrement du résultat de la rencontre ne fera pas l'objet de sanction financière.

• En cas de forfait, une feuille de rencontre doit être établie.

La fourniture, l'envoi et le libellé de la feuille de rencontre incombent toujours dans ce cas à l'équipe susceptible de bénéficier du forfait.

En cas de problème, s'adresser au Responsable du championnat concerné.

INSCRIPTIONS

Article 10 Engagement

Les horaires et les lieux des rencontres sont définis en fonction du nombre d'équipes engagées et

sont transmis aux correspondants des associations.

Les inscriptions se font sur internet via l'espace **MonClub** (www.fftt.com/monclub) en utilisant le questionnaire disponible rubrique "Administratif club" "Questionnaires" et ce au plus tard à la date limite fixée au calendrier.

Les dates des différentes journées de cette épreuve ainsi que celle de la limite d'inscription sont fixées sur le calendrier départemental.

Le lieu du déroulement des finales éventuelles suivant le nombre de poules par tableau, la date et horaires et le montant de l'engagement seront communiqués sur le site du CDTTE. Vous serez informés de leur mise en ligne par mail.

Les modifications d'horaires et de lieux pourront être adressées par Internet.

PENALITES

Article 11 Pénalités

Les pénalités financières et sportives sont communiquées régulièrement aux clubs.

Le CDTTE n'est pas responsable des erreurs des clubs et n'a pas l'obligation de les avertir de leurs erreurs.

Le tarif des pénalités figure dans la circulaire administrative de la saison en cours.

Le montant des inscriptions sera automatiquement débité dans le compte club.

FIN